

CLUPP

COMITE LOCAL DES USAGERS DU PORT DE PLAISANCE

Réunion du 15 octobre 2021



Etaient présents :

CUVILLIER Frédéric,
Communauté d'agglomération du Boulonnais
Ancien Ministre et Maire de Boulogne-sur-Mer, Président de la CAB

ETIENNE Jean-Claude,
Communauté d'agglomération du Boulonnais
Président de séance et Vice-Président CAB en charge de la Plaisance

ABOTSI Jérôme,
Capitainerie - Commandant du Port de Boulogne-sur-Mer

BRUCHET Caroline,
Marina Boulogne sur Mer – Maître de port

GOUBET Stéphane,
Conseil Régional Hauts de France – Direction de la Mer, des Ports et du Littoral - Responsable de service adjoint

MOREL Julien,
Commissariat de Police – Capitaine de Police

PIRAUX Emilie,
Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale – Directrice

THOREL Maxime,
Communauté d'agglomération du Boulonnais – Responsable plaisance.

Pour les plaisanciers :

ARBLAY Paul

BOCQUILLET Isabelle

BRACQ Régis

BRICHE Frédéric

CARDON Jacques

CARON Didier

CHASSIN Patrice

DAGBERT Patrice

DELAYEN Lydie

DELAYEN Rémi

DUVAL Louis-Marie

FAUQUET Luc

GAUCHET Jean-Christophe

GIRSCHIG Henri

GRAUX Pierre

POURRE François-Xavier

RENAUX Richard

RICHARD Alain

VANDER ECKEN Willy

VIANDIER Bernard

Etaient excusés :

COPPIN Olivier,
CAB - Directeur de l'Action Economique, Portuaire et Touristique

PLOUVIN Jean-Marc,
CAB – Directeur Général des Services

Pour les plaisanciers :

BAHEUX Jean-Pierre

BEAUDEL John

CARLU Gilles

CAZAUX Dominique

CHATEAU François-Eric

CHARTAUX Olivier

DELGRANGE Michel

DELPIERRE Pierre

PACIFICO Sophie

GRADELLE Raymond

HANNEDOUCHE Jean-

Claude

IDE Marie-Luc

IZYDORCZYCK Bernard

LEBECQ René

MARTIN Francis

TERNYNCK Olivier

TRONQUEZ Jacques

ORDRE DU JOUR :

- Actualités du Port de Plaisance de Boulogne sur Mer
- Points sur les travaux en cours et à venir
- Questions diverses

Jean-Claude ETIENNE ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants qu'il remercie pour leur présence. Il rappelle l'ordre du jour de la séance, et précise qu'il convient de commencer cette séance par un point sur les suites données aux requêtes émises lors du précédent CLUPP. Il précise que les travaux demandés doivent s'inscrire dans un budget voté et inextensible, dans ce contexte il espère pour 2022, pouvoir disposer de crédits suffisants permettant de continuer les améliorations engagées. Jean-Claude ETIENNE passe la parole à Maxime THOREL.

Maxime THOREL salue les plaisanciers présents et leur présente les réalisations qui ont été engagées et réalisées à l'issue du précédent CLUPP.

Dans un premier temps il précise que le portail a été changé, représentant un coût d'environ 8 491 Euros. Afin de garantir la sécurité du site, il précise que le grillage sera remplacé.

Investissements réalisés

- Mise en place d'un nouveau portail au bassin Napoléon : **8 491,67 €**



The image shows a black metal gate at the entrance of a marina. To the right of the gate is a speed limit sign with the number 10. The background shows a body of water and some buildings under a blue sky with light clouds.



At the bottom of the slide are three logos: 'Boulogne sur mer MARINA' on the left, 'Communauté d'agglomération du Boulonnais' in the center, and 'top!' on the right.

Maxime THOREL précise que les codes d'accès aux bassins Napoléon et Frédéric Sauvage ont été désactivés et que le lecteur de badges du Bassin Frédéric Sauvage a été installé représentant un coût de 1 140 €.

Investissements réalisés

- Retrait des codes des portillons des bassins Napoléon et Frédéric Sauvage
- Mise en place d'un lecteur de badge au bassin Frédéric Sauvage : **1 141,20 €**



The image is a close-up of a badge reader installed on a metal gate. The reader has a keypad and a circular antenna. It is mounted on a grey metal panel.



At the bottom of the slide are three logos: 'Boulogne sur mer MARINA' on the left, 'Communauté d'agglomération du Boulonnais' in the center, and 'top!' on the right.

Maxime THOREL rappelle que des problèmes de sécurité avaient été évoqués au niveau de l'écluse Marguet, aussi une main courante a été mise en place pour un coût d'environ 789 Euros.

Investissements réalisés

- Mains courantes – écluse Marguet : 789,12 €



- Gardiennage jusqu'à la mise en place de la vidéo protection : du 20/05 au 08/07/2021 : 10 402,51 €



Pour mémoire, Maxime THOREL rappelle que dans l'attente de l'installation de la vidéoprotection et en réponse aux problèmes de vandalismes et de vols, du gardiennage de site a été mis en place sur la période allant du 20 mai au 8 juillet 2021 représentant un coût d'environ 10 402 €uros.

Investissements réalisés

- Vidéo protection avec renforcement de l'éclairage au niveau des points d'accès : 138 000 €






Maxime THOREL précise que l'installation de la vidéoprotection du site est achevée et précise que la CAB a réussi à obtenir un financement par les institutions britanniques pour ce projet.

Jean-Claude ETIENNE précise que cette opération a été réalisée par la CAB, parce qu'elle était nécessaire et non parce que la CAB a obtenu cette aide britannique.

Maxime THOREL précise enfin qu'un renforcement des clôtures a été réalisé, des barbelés ont été posés sur le haut et du grillage au maillage plus serré a été posé autour des portillons d'accès.

Investissements réalisés

- Clôture: 28 000 €



Maxime THOREL précise que la priorité a été mise sur la sécurisation du port de plaisance. Ainsi la matérialisation d'un dépose minute à proximité du portillon sera réalisée prochainement.

Yvan MARTINAGE s'interroge sur le délai de réalisation de cet aménagement qui semble pouvoir être mis en place bien plus rapidement.

Maxime THOREL précise qu'il faut que l'OTBCO adhère à la centrale d'achats de la CAB. Cette procédure nécessitait des délibérations qui ont été prises au comité de direction de septembre. Cet aménagement sera donc réalisé prochainement.

Yvan MARTINAGE propose que la CAB profite de cette occasion pour matérialiser un emplacement pour les personnes à mobilité réduite.

Jean-Claude ETIENNE précise qu'avant d'être engagés, il faudra vérifier la légalité de ces aménagements.

Pierre GRAUX remercie Maxime THOREL pour cette présentation, il souligne que ces investissements sont la preuve qu'il est possible de faire avancer les choses dans le bon sens. Par ailleurs, concernant le dépose minute il évoque la possibilité de positionner cet emplacement à proximité des sanitaires. Maxime THOREL précise qu'il est envisagé de les matérialiser à proximité des portillons d'accès aux quais.

Concernant le nouveau portail, et plus particulièrement sa butée, il est souligné son caractère tranchant revêtant de fait un risque d'incident notamment au niveau des pneus des véhicules. Dans ce contexte, il est demandé de poser un enrobé autour de celle-ci permettant ainsi d'éviter l'éclatement des pneus des véhicules qui pourraient rouler sur ladite butée.

Pierre GRAUX souhaite revenir sur la question de la vidéosurveillance. Il constate que la 1^{ère} tranche a été réalisée et souhaite savoir si la seconde tranche est prévue l'an prochain ?

Jean-Claude ETIENNE précise que cette question est encore à l'étude.

Maxime THOREL rappelle que des aspects techniques permettant de confirmer la faisabilité de la seconde tranche doivent être approfondis. En effet, il rappelle que le marnage met en mouvement les mâts et que cela peut compliquer le déclenchement des caméras et l'analyse des images. Dans tous les cas, il précise que si cette seconde phase est réalisée alors, il faudra la faire avant la fin du mois de mars 2022.

Pierre GRAUX propose d'installer les caméras directement sur les pontons. Maxime THOREL souligne l'importance de mettre ces caméras à une hauteur suffisante afin d'éviter qu'elles puissent être manipulées. Il précise que cette solution ne permettrait pas d'obtenir des résultats satisfaisants.

Henri GIRSCHIG apprécie l'ensemble des travaux réalisés, toutefois il souligne un problème avec la main courante qui a été installée au niveau de l'écluse Marguet. En effet, il précise que pour être parfaitement utile il faudrait que celle-ci soit fixée plus loin. Jean-Claude ETIENNE prend note de cette remarque, il précise qu'il faut avancer ensemble dans la bonne direction et qu'il est important que les travaux engagés répondent à une attente et soient utiles.

Frédéric BRICHE fait remarquer que les modifications d'accès au parking Frédéric Sauvage ne sont pas faites, et demande s'il est possible de modifier le code d'accès.

Caroline BRUCHET prend note et fera changer le code d'accès.

Frédéric BRICHE demande s'il la mise en place de badges pour le parking pourrait être instaurée, il estime que cela pourrait être réalisé rapidement et à faible coût. S'il a bien conscience que tout le monde ne peut pas stationner en même temps sur le parking il souhaite souligner, cependant, une amélioration des conditions d'utilisation.

Lydie DELAYEN rappelle que lors du précédent CLUPP il a été évoqué la possibilité de mettre en place « une pastille » adhérent afin de contrôler l'accès au parking.

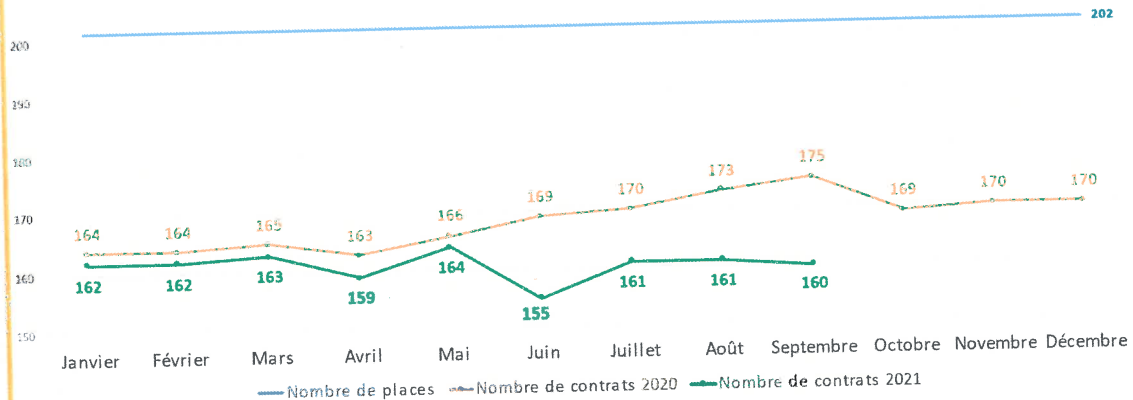
Emilie PIRAUX informe les plaisanciers que cette solution pourra être mise en place avec le renouvellement des contrats annuels 2022.

Jean-Claude ETIENNE propose de passer à la suite de l'ordre du jour et passe la parole à Caroline BRUCHET qui présente l'actualité du port de plaisance.

Caroline BRUCHET fait un point sur les contrats d'abonnement aux bassins Frédéric Sauvage et Napoléon. Elle indique que les abonnements au bassin Frédéric Sauvage connaissent une légère baisse, avec 10 contrats de moins en 2021, cependant le bassin Napoléon enregistre une hausse du nombre de contrats avec 20 contrats de plus qu'en 2020.

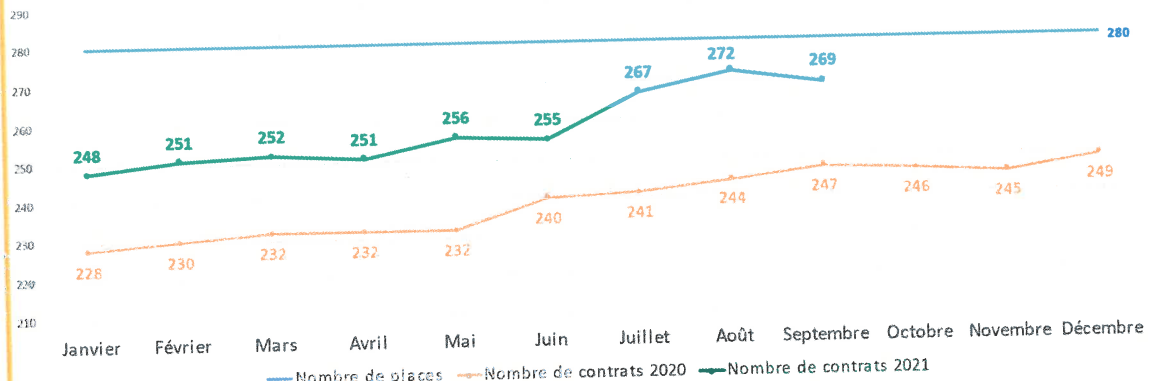
Contrats d'abonnement

Bassin Frédéric Sauvage

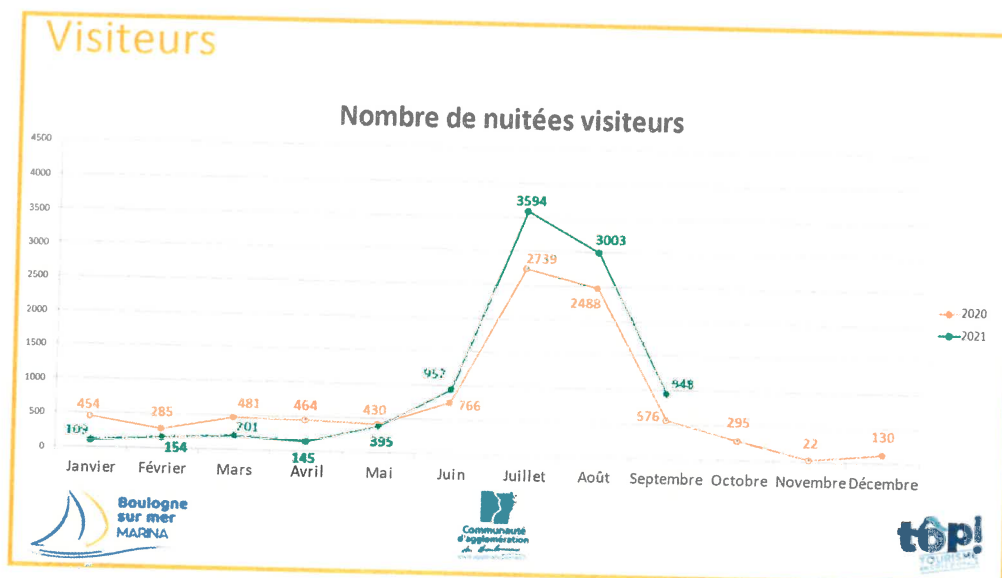
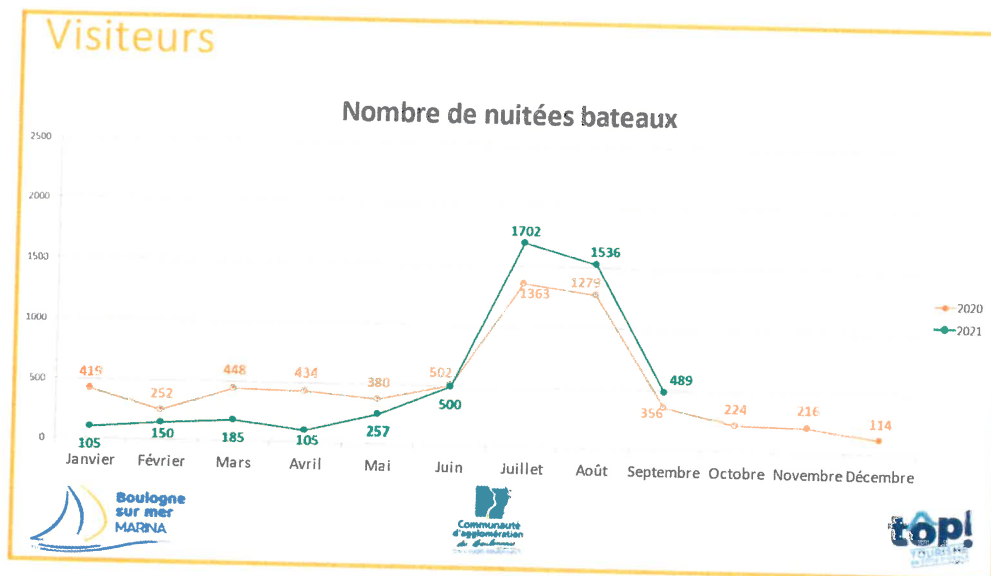
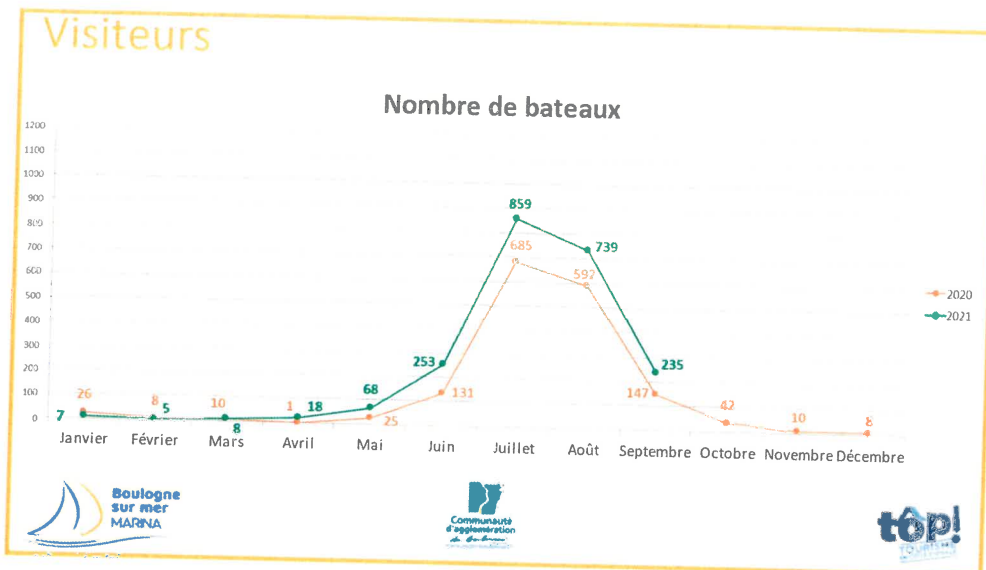


Contrats d'abonnement

Bassin Napoléon



Concernant les visiteurs, Caroline BRUCHET précise qu'au titre de l'année 2021 la fréquentation enregistre une baisse annuelle, toutefois sur la période estivale la fréquentation est en hausse.



Caroline BRUCHET rappelle aux plaisanciers qu'ils ont pu en 2021, bénéficier de cartes de réductions dans le cadre des partenariats « Passeport escales » pour lequel 160 ports sont

adhérents. Au titre de l'année 2021, ce sont 25 cartes qui ont été distribuées, 42 nuitées offertes et 143 escales accueillies.

Passeport escales

160 ports

- 25 cartes distribuées
- 42 nuitées offertes
- 143 escales reçues




Boulogne sur mer MARNA
Communauté d'agglomération du Boulonnais
top!

Caroline BRUCHET précise que dans le cadre du partenariat « North Sea and Delta Boating » ce sont 14 cartes qui ont été distribuées et 84 escales accueillies.

NorthSea and DeltaBoating

14 cartes distribuées

84 escales reçues



10 ports maritimes / 6 ports fluviaux


Boulogne sur mer MARNA
Communauté d'agglomération du Boulonnais
top!

Caroline BRUCHET présente enfin les chiffres pour le partenariat « Transeurope Marinas ».

TranseuropeMarinas

80 ports

- 26 cartes adhérents
- 50 nuitées à 50 % offertes
- 261 escales reçues




Boulogne sur mer MARNA
Communauté d'agglomération du Boulonnais
top!




Pierre GRAUX souligne que le partenariat « Transeurope Marinas » fonctionne et enregistre une hausse de 10 %.

Caroline BRUCHET revient sur le service de vérification des extincteurs qui a été proposés aux plaisanciers. Elle rappelle que la société SICLI est intervenue le 5 juillet dernier.

Contrôle extincteurs

- Contrôle des extincteurs des plaisanciers du port de plaisance de Boulogne par un professionnel (société SICLI)
- Intervention réalisée le 05 juillet
- 14 extincteurs



Yvan MARTINAGE souhaiterait que la Marina communique sur les retours des plaisanciers étrangers qui passent au port de Boulogne-sur-Mer, et souhaite savoir si globalement les retours sont positifs.

Caroline BRUCHET répond que des études de satisfaction sont menées auprès de cette clientèle qui est globalement satisfaite des escales à Boulogne-sur-Mer.

Yvan MARTINAGE fait remarquer qu'il y a beaucoup trop de motoristes qui ne respectent pas les emplacements. Il serait souhaitable de mettre en place une police de stationnement. Pour ce faire, il précise qu'il faut garder en mémoire que les voiliers ont plus de difficultés à manœuvrer que les bateaux à moteurs.

Frédéric BRICHE constate que les derniers catways sont très dangereux car ils sont très pointus. Il souligne que le stationnement y est impossible sans prendre de risques.

Pierre GRAUX précise que les voiliers sont obligés de stationner sur le ponton E car le ponton C accueille de nombreux bateaux à moteurs. Il fait remarquer que les pontons sont trop courts pour accueillir les bateaux et qu'il faut des catways plus longs. Il suggère que la CAB soit ambitieuse et s'engage dans une réflexion « 200 anneaux ».

Frédéric BRICHE fait remarquer qu'il y a entre les pontons B et C beaucoup de places perdues. En effet, il précise que sur les photos on peut constater une perte d'environ 16 places.

Pierre GRAUX note que ce problème a déjà été évoqué.

Jean-Claude ETIENNE précise que cette question va être étudiée afin de voir si l'on peut mettre plus de bateaux.

Jean-Claude ETIENNE propose de passer au point suivant inscrit à l'ordre du jour, à savoir le point budget et passe la parole à Maxime THOREL.

Maxime THOREL rappelle qu'en 2020, la gestion du port de plaisance était assurée par la SPL ATB dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Dans ce contexte il précise que, comme prévu par la législation, le délégataire doit, en juin, adresser au délégant un rapport d'activité pour l'année écoulée. C'est donc, la synthèse de ce document que Maxime THOREL propose de présenter aux plaisanciers. Il précise que ce sont ces mêmes éléments qui ont été présentés aux élus communautaires lors du dernier conseil.

Maxime THOREL revient sur les événements marquants de l'année 2020, le bilan en termes de fréquentation, il précise que le résultat d'exploitation pour l'année 2020 est de 13 139.36 €.

Présentation du rapport d'activité
Port de Plaisance Boulogne-sur-Mer 2020

•1. Evènements marquants




- En 2020 : La crise sanitaire liée à la lutte contre la Covid19 est venue impactée l'activité du port de plaisance :
 - → fermeture du 17 mars au 10 mai 2020
 - → Mise en place d'un système de rondes pour vérification des installations et des bateaux,
 - → Lien avec les abonnés par Internet

•2. Fréquentation : abonnés au port de plaisance de Boulogne sur Mer

- En 2020, 62 nouveaux contrats ont été signés et 45 ont été résiliés.
- → Bassin Napoléon : 249 abonnés
- → Bassin Frédéric Sauvage : 170 abonnés

•3. Bilan comptable

- Le résultat d'exploitation au titre de l'année 2020 est de 13 139,36 € (sous réserve de la liquidation d'ATB).



Rapport d'activité Plaisance Port de Boulogne-sur-Mer 2020

Maxime THOREL rappelle que le résultat d'exploitation est à prendre avec précaution, puisqu'il y a une procédure de liquidation à l'encontre de la SPL ATB. Il présente le nombre d'emplois et le bilan social, les actions de promotion mises en place et enfin les aménagements réalisés en 2020.

4. Emploi et bilan social

L'Équipe du port de plaisance :
→ Un maître de port principal
→ Trois agents technique
→ Une aide comptable

Durant la période estivale (juin à août) :
→ Renfort de 3 personnes
→ Renfort de 1 stagiaire

5. Actions de promotion

→ Déploiement d'un nouveau site Internet
→ Mise à jour régulière de la page Facebook
→ Création d'un compte Instagram
→ Plan touristique « CityMap »

→ Renouvellement de partenariats
offrant des avantages aux plaisanciers :
 Avec d'autres ports :
• *Passeport Escalles,*
• *North Sea and Delta Boating*
 Avec les commerçants boulonnais

6. Les aménagements

→ Création d'une boutique du port de plaisance
→ Aménagement d'une salle de réunion
→ Travail sur la restructuration du Club House



Rapport d'activité- Concession Plaisance Port de Boulogne-Mer 2020

Pierre GRAUX s'étonne que cette présentation ne fasse pas état des chiffres relatifs aux principaux postes de recettes et de dépenses. Il regrette que ceux-ci ne soient pas présentés et rappelle qu'il s'agissait d'une demande formulée lors du précédent CLUPP.

Maxime THOREL rappelle qu'il s'agit là du bilan présenté aux élus lors du dernier conseil communautaire. Il propose qu'une fiche plus détaillée soit annexée au compte rendu de séance.

Maxime THOREL passe au point suivant, à savoir les projets en cours, faisant l'objet d'un financement de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Il informe les plaisanciers qu'au niveau de la pompe des eaux-usées du Club House, la CAB va procéder au renouvellement de l'aéroéjecteur ainsi qu'à la suppression du compresseur. Cette intervention représente un coût de 23 000 €uros environ.

Maxime THOREL présente le projet de station carburant.

Station Carburant



- Finalisation du CDC
- Echéance :
Printemps ou
Automne 2022
(selon résultat AO)
- Coût : 250 k€



Maxime THOREL rappelle que ce point avait fait l'objet de nombreux échanges lors du précédent CLUPP. Il informe les plaisanciers que le cahier des charges est en cours de finalisation, et qu'en fonction des résultats de l'appel d'offres ce projet pourrait être achevé et fonctionnel pour le printemps ou l'automne 2022. Cet investissement représente un coût de 250 000 € financés par la CAB.

Yvan MARTINAGE revient sur le choix de l'emplacement qui a été retenu. Il souligne que celui-ci n'est accessible qu'à marée haute pour les voiliers et qu'il est dommage de perdre les gros bateaux, potentiels usagers, qui seraient de passage.

Pierre GRAUX rappelle que cette question a été évoquée lors du précédent CLUPP, il revient sur la possibilité de déplacer ce projet de quelques mètres afin de permettre un accès plus large et donc plus facile.

Henri GIRSCHIG s'étonne qu'il ne soit pas possible de s'entendre avec les différents partenaires/acteurs portuaires sur une autre localisation.

Maxime THOREL rappelle que ce point a été évoqué et que déplacer cet aménagement signifie l'implanter hors périmètre plaisance. Cette option, qui nécessiterait de longues discussions avec la SEPD, pourrait engendrer un report de l'opération que l'on estime aujourd'hui à 2 ou 3 ans. De fait, Maxime THOREL rappelle qu'il avait été convenu lors du précédent CLUPP, que ce projet se ferait en lieu et place de l'emplacement actuel afin de palier à un besoin urgent de la majorité des plaisanciers. Il rappelle que lorsque les travaux de l'avant-port seront achevés la station carburant sera déplacée.

Richard RENAUX confirme que ce point avait été débattu lors de la précédente réunion. Il rappelle que les plaisanciers avaient demandé un tuyau plus long qui permettrait d'alimenter les bateaux à couples. Il rappelle qu'il convient de ne pas être égoïste et rappelle que les quantités utilisées sont extrêmement différentes entre un voilier et un bateau à moteur.

Yvan MARTINAGE souligne le coût engendré par l'installation puis le déplacement de cet équipement pour une période de travaux courte estimée à 2 ans, il estime qu'il s'agit là d'argent public gaspillé.

Richard RENAUX précise que les usagers de bateaux à moteurs seront les principaux utilisateurs de cet équipement.

Maxime THOREL précise que le matériel, dans lequel la CAB va investir, sera déplacé et non remplacé.

Yvan MARTINAGE déplore que les travaux ne soient pas correctement réalisés de suite.

Pierre GRAUX fait remarquer que dans les autres ports, les stations carburant sont situées en entrée de port.

Jean-Claude ETIENNE entend les revendications de chacun et rappelle que cette question avait été tranchée lors du précédent CLUPP et que l'option retenue va être mise en œuvre.

Frédéric CUVILLIER souligne que, seules, deux solutions sont envisageables. Soit la CAB agit rapidement, soit la CAB attend. Il rappelle aux plaisanciers qu'il n'a pas autorité sur la zone

évoquée et que même si la SEPD peut être sensible aux requêtes il convient de trouver et de mettre en œuvre une solution pragmatique qui saura rendre service au plus grand nombre.

Pierre GRAUX précise qu'il a rencontré M. PUISSESSEAU qui lui a précisé que l'espace évoqué n'appartient pas à la SEPD. Frédéric CUVILLIER précise qu'il rencontrera M. PUISSESSEAU le lundi à venir. Il précise que la Ville de Boulogne-sur-Mer ne peut pas intervenir sur le plan d'eau et qu'elle ne peut intervenir que sur le « béton ». Frédéric CUVILLIER souligne qu'il ne faut pas abandonner la solution finale mais qu'il est impératif d'avancer.

Pierre GRAUX précise que le port de Dunkerque a obtenu des subventions du Conseil Régional pour ce type d'équipement et qu'il ne faut pas hésiter à faire la même chose. Frédéric CUVILLIER confirme que toutes les subventions possibles sont bonnes à aller chercher.

Frédéric CUVILLIER répond à Yvan MARTINAGE, qui se méfie du « provisoire qui dure », qu'il n'y a pas de solution idéale et qu'il est préférable d'avancer doucement plutôt que de se projeter dans des projets irréalisables qui risquent de prendre un temps indéterminé, ou même de ne pas voir le jour.

Jean-Claude ETIENNE propose de passer à suite de l'ordre du jour consacrée aux tarifs 2022 et au règlement d'exploitation du port de plaisance de Boulogne-sur-mer.

Maxime THOREL précise qu'il n'y aura pas de hausse de tarif pour l'abonnement en 2022, et précise que deux offres seront ajoutées à la grille tarifaire, à savoir la remise escale groupe et la 7^{ème} nuitée offerte pour 6 nuitées consécutives dans le port. Par ailleurs, les pénalités pour défaut de paiement évolueront également.

TARIFS

- Tarifs 2022 :
 - Pas d'augmentation de l'abonnement en 2022
 - Application de la hausse contractuelle sur le tarif «scale »
- Intégration à la grille tarifaire des offres suivantes :
 - Remise escale groupe
 - 6 nuitées consécutives payées = la 7^{ème} offerte
- Mise à jour des pénalités pour défaut de paiement
 - 10% de pénalités sur les sommes dues
 - + forfait de 10 € TTC (frais de gestion)



Maxime THOREL précise que le règlement du port de plaisance sera mis à jour suite à la mise en place de la vidéoprotection.

Règlement d'exploitation du port

- Intégration au règlement de la notion de vidéoprotection

Article 15 :

Le port de plaisance de Boulogne-sur-Mer est équipé d'un système de vidéoprotection.

Conformément à la réglementation, les images ne sont accessibles que sur réquisition des forces de l'ordre.



Pierre GRAUX propose qu'une réunion de travail à laquelle seront associés les plaisanciers puisse être mise en place. Il souligne l'existence de clauses qu'il convient de faire évoluer pour rester dans la légalité.

Maxime THOREL propose que les questions concernant le règlement puissent être transmises en amont pour que le service juridique de la CAB puisse en vérifier la légalité et l'intégration au règlement.

Concernant la visualisation des images, Julien MOREL est interrogé afin de savoir comment ces images peuvent être consultées. Julien MOREL précise qu'il faut respecter la base procédurale.

Caroline BRUCHET est interrogée concernant les bornes électriques et les modalités de consultation des consommations. Elle précise que tout le matériel a été vérifié, toutes les connexions sont rétablies et que pour la fin du mois tous les problèmes identifiés seront solutionnés.

Yvan MARTINAGE interroge la Marina afin de savoir comment de l'eau non potable peut leur être facturée.

Maxime THOREL précise que des tests ont été réalisés et que l'eau, qui est distribuée, est bien potable.

Pierre GRAUX souligne l'urgence de vérifier cela, puisqu'il est interdit de distribuer de l'eau non potable. Maxime THOREL répond que des tests sont dorénavant programmés 2 à 3 fois l'an.

Richard RENAUX souhaite revenir sur le problème de facturation de l'électricité et notamment sur le tarif prohibitif qui est appliqué au Club House. Comme il l'avait proposé lors du dernier CLUPP, il présente à l'assemblée les charges liées à l'électricité pour le Club House et rappelle qu'il est interdit de facturer de l'électricité plus cher que le tarif réglementé.

Richard RENAUX propose, pour étayer ses dires, de prendre l'exemple des années 2016, 2017, 2018 et 2019, il évoque un montant de 14 572 €uros payés à la SEPD ce qui représente près de 6600 €uros de plus que ce que lui aurait facturé EDF pour une consommation d'électricité identique.

Richard RENAUX souligne que face aux difficultés rencontrées pour investir, il est navrant de constater que sur les vingt dernières années l'association a perdu plus de 30 000 €uros pour des besoins électriques de base. Il avertit MM. CUVILLIER et ETIENNE que ces tarifs prohibitifs impactent fortement le bilan de l'association. Par ailleurs, il s'étonne de l'existence de trois tarifs différents appliqués par la SEPD.

Frédéric CUVILLIER confirme qu'il s'agit là d'un problème qui impacte l'ensemble de la concession portuaire.

Richard RENAUX fait remarquer que ce tarif n'est pas appliqué aux pêcheurs stationnés au bassin Napoléon. Il fait mention d'un coût à 0.13 pour les pêcheurs contre 0.29 pour le Club House. Il s'interroge sur le tarif pratiqué pour l'accueil des forains durant la période estivale.

Frédéric CUVILLIER précise que la ville est soumise à la même tarification que le Club House lorsqu'elle organise des manifestations sur l'Eperon et qu'il est curieux que les pêcheurs puissent bénéficier d'un tarif autre. Il convient d'évoquer ce problème lors de la rencontre prévue avec M. PUISSESSEAU ce lundi.

Yvan MARTINAGE souhaite rebondir sur la position dominante de la SEPD entraînant des abus en matière tarifaire, pour étayer ses dires il cite l'exemple du port de La Rochelle réputé parmi les plus chers de France. Ainsi il précise que les opérations de grutage à Boulogne y sont deux à trois fois plus chères. Il évoque les chiffres suivants : Pour la Rochelle, en été : 68.25 € contre 132 € à Boulogne et 43.90 € en hiver contre 85 € à Boulogne.

Yvan MARTINAGE expose le modèle hollandais avec différents tarifs avec notamment des forfaits emplacement et option grutage par exemple. Il s'interroge sur la possibilité de mettre en place un partenariat entre la Marina et la SEPD.

Caroline BRUCHET pense que dans les autres ports il n'y a qu'un seul prestataire, donc un seul interlocuteur ce qui doit faciliter les choses.

Pierre GRAUX est excédé par la politique tarifaire mise en place par la SEPD, par ailleurs il déplore l'absence de personnel travaillant le week-end. Il souhaiterait qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur et que le port s'occupe enfin de la question de l'hivernage.

Yvan MARTINAGE souligne un problème d'organisation puisqu'à Boulogne deux agents sont nécessaires pour gruter un bateau alors que partout ailleurs un seul agent est requis.

Didier CARON évoque les conditions d'accès aux pontons à l'avant-port qui sont très dangereuses. A marée basse, il souligne de grosses difficultés pour remonter sur les quais avec la passerelle à 45 degrés, il précise qu'il a dû, cet été, porter assistance à des personnes qui étaient réellement en danger. L'âge avancé de certains plaisanciers ne facilitent pas les choses.

Jean-Claude ETIENNE confirme être allé sur place et avoir constaté que l'accès est difficile à marée basse. Le budget influence les décisions.

Jean-Louis LAIDEZ déplore que de nombreux plaisanciers utilisent les pontons pour y entreposer leur matériel de pêche ou autres. Il souhaite qu'une note de service soit rédigée et affichée afin que l'accès aux pontons reste sûr.

Yvan MARTINAGE souhaite savoir s'il serait possible de rendre la circulation à sens unique sur le parking. Il estime que cela pourrait éviter de nombreux accidents comme celui de cet été qui a été très choquant. Il émet l'hypothèse de la pose de blocs de béton et propose que le stationnement soit interdit en bout de parking permettant ainsi les manœuvres.

Frédéric CUVILLIER revient sur l'accident de cet été, il qualifie celui-ci d'inadmissible et souhaite que cela ne se reproduise plus jamais. L'accès au parking doit être réservé aux plaisanciers il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un parking public. Cet été de nombreux usagers ont permis à des personnes extérieures de se garer et un drame est arrivé ! il faut tirer des leçons de ce qui s'est passé.

Yvan MARTINAGE pense que le passage à sens unique pourrait être une solution.

Frédéric CUVILLIER souligne qu'il est important de revoir les bases, il faut reprendre les accords et définir clairement qui peut ou ne peut pas stationner là. Les usages évoluent il faudra cadrer cela. Cette zone doit être retravaillée et objectivée, Frédéric CUVILLIER précise qu'il s'agit là de l'intérêt de tous !

Yvan MARTINAGE interroge Frédéric CUVILLIER sur les choix de la ville de Boulogne en matière d'animations durant la période estivale. Il rappelle que le port de plaisance est un lieu qui a pour vocation à être calme. Il souligne les nuisances sonores que génèrent le Festival de la Côte d'Opale, le Poulpaphone ou encore la fête foraine. Par ailleurs, il estime que ces manifestations attirent beaucoup de monde, ce qui pose la question de la sécurité.

Frédéric CUVILLIER cite en exemple le port de La Rochelle, et précise que les plaisanciers ne peuvent pas décider de la destination de l'Eperon. Il rappelle que nous vivons en communauté et qu'il est important que chacun puisse « tirer son épingle du jeu ». Le site est en plein cœur de l'agglomération, il est normal d'utiliser les espaces dont dispose la ville. Frédéric CUVILLIER précise que cela continuera ainsi à l'image de ce qui se fait partout ailleurs en France.

Pierre GRAUX souligne le fait qu'il y a plus de monde et donc plus de voitures, il revient sur l'importance de pouvoir identifier les véhicules appartenant aux plaisanciers par un badge apposé sur le véhicule.

Pierre GRAUX revient sur l'accident de cet été, il estime que la pose de plots de béton sur le tour du bassin pourrait être une solution pour éviter ce type d'accident qui avait déjà coûté la vie à un jeune pompier quelques années plus tôt.

Frédéric CUVILLIER rappelle que le risque zéro n'existe malheureusement pas.

Pierre GRAUX souligne qu'il y a plus d'accident du côté des quais de la SEPD.

Le Yacht Club du Boulonnais évoque la possibilité de disposer de places de stationnement réservées et un accès visiteurs pour les personnes à mobilité réduite, cela permettrait d'organiser des manifestations handisports.

Jean-Claude ETIENNE remarque que cela avait été fait pendant les Fêtes de la Mer et que cela était positif.

Yvan MARTINAGE souligne enfin l'importance de procéder au nettoyage entre les clôtures au bassin Napoléon ainsi qu'au nettoyage des poubelles.

Pierre GRAUX évoque la problématique des macro déchets dans le port, il faudrait installer des poubelles le long des quais. Par ailleurs, Pierre GRAUX souligne les problèmes de carburant liés aux vidanges de la SOCARENAM.

Stéphane GOUBET rappelle que concernant les déchets flottants, la Région intervient de façon régulière. Il souligne l'impossibilité pour les équipes d'intervenir au cas par cas.

Yvan MARTINAGE souligne que 100 % des déchets viennent des quais, selon lui l'absence de poubelle amplifie ce phénomène. Il raconte que les pêcheurs déposent leurs déchets n'importe où facilitant ainsi leur chute dans le bassin. Il demande que des poubelles en ferrailles puissent être installées sur les quais.

Stéphane GOUBET rappelle que des containers avaient été installés sur les quais Delmotte et Masset, mais ces derniers étaient squattés par des individus extérieurs ne laissant pas de places pour les déchets des pêcheurs et usagers des bassins.

Yvan MARTINAGE s'adresse au Capitaine ABOTSI pour lui signaler un problème avec les feux rouges le long du quai qui présentent un danger en raison de leur orientation.

Jérôme ABOTSI répond que ce problème a été signalé par les fileyeurs et qu'une demande a été faite pour remédier à ce désagrément, cela ne relève pas des compétences de la Capitainerie. Il s'engage à renouveler sa demande.

Yvan MARTINAGE précise que cela n'est pas seulement dangereux pour les plaisanciers.

Frédéric BRICHE demande que des panneaux d'affichage, demandant aux plaisanciers de couper le moteur de leur bateau lorsqu'ils sont à quais, puissent être installés. Il indique que cela éviterait des querelles sur les pontons.

Par ailleurs, Frédéric BRICHE revient sur les travaux en cours au niveau de l'hôtel Holidays Inn qui va engendrer des problèmes de circulation notamment dans le contexte du passage à deux voies du pont Marguet. Il émet l'hypothèse de déplacer les rochers afin de créer une voie d'accès pour faciliter la circulation.

Enfin, Frédéric BRICHE évoque la problématique des déchets de l'hôtel Holidays Inn qui a plus de déchets que de poubelles ce qui attire inévitablement les goélands qui viennent se nourrir sur place, et de fait pose un problème avec les déjections de ces volatiles.

Jean-Claude ETIENNE fait remarquer qu'il s'agit là d'un problème à faire remonter au service des déchets ménagers.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Claude ETIENNE remercie le Ministre CUIVILLIER pour sa présence à cette réunion, ainsi que les plaisanciers pour leur participation. Il rappelle que c'est « ensemble que le port de plaisance de Boulogne-sur-Mer se construira ». Il précise que c'est dans ce contexte, que les élus communautaires ont souhaité reprendre la compétence plaisance avec l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale. La volonté c'est de construire un projet à long termes en s'appuyant sur les avantages et les inconvénients d'avoir un port situé dans la ville.

Le Vice-Président en charge de la Plaisance




Jean-Claude ETIENNE